

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2006

- : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire

Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Béatrice CAUCHY,
Élisabeth LEGRAND, Claude DUGUEY, Adjoint.

Thérèse VIDON, Michel MADORÉ, Dany DAVID, Christian
COURSIN, Evelyne DOINEIL, Gilles LECLERC, Paulette
LEMARIGNER, Annick LAMAZURE, Daniel CAILLOT,
Josiane MARAIS, Mireille BRAJON, René GROULT, Jean-
Michel HEC, Michel CHAIGNON, Patrice LEREVEREND
Conseillers et Conseillères Municipaux.

Absents excusés:

Jean-Claude LEPAON (procuration à Daniel CAILLOT),
Catherine POIROT (procuration à Elisabeth LEGRAND),
Dominique BRALEY (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER),
Françoise GRAMMARY (procuration à Alain MÉTRAL),
Sophie MARTIN (procuration à Evelyne DOINEIL) Jean-Pierre
RUAULT (procuration à André SIMON).

Secrétaire de séance : E. LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 08/12/2006

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 NOVEMBRE 2006

Chapitre : « **AUTRES QUESTIONS** : »

M. CHAIGNON fait observer qu'il parlait « *de la politique sociale au sens large* » et non pas des terrains LOISON en particulier.

Après cette observation acceptée par le Maire, le compte rendu est voté **à l'unanimité**.

1 – BUDGET :

DÉCISIONS MODIFICATIVES 2006 :

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 ET N°3 – EXERCICE 2006 :

Il s'agissait de voter les virements de crédit suivants :

N°2 : Section Fonctionnement

- Chapitre 011 – article 61523 Entretien de voies et réseaux
- 11 500,00 €
- Chapitre 012 - article 64111 Rémunération principale
+ 11 500,00 €

N°3 : Section Fonctionnement

- Chapitre 011 – article 61522 Entretien de bâtiments
- 6 000,00 €
- Chapitre 65 - article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

+ 6 000,00

€

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°4 – EXERCICE 2006 :

Il s'agissait d'inscrire les crédits suivants afin de procéder à une opération d'ordre.

Section Investissement

- Dépenses chapitre 23 – article 2315 Immobilisations en cours – installations, matériel et outillage techniques
- 109 153,50 €
- Recettes chapitre 27 – article 27635 Groupements de collectivités
+ 109 153,50 €

Le groupe de l'opposition refusant de voter faute de notes explicatives insuffisantes, ces trois modifications ont été votées **à l'unanimité**.

EMPRUNT 2006 :

M. DUGUEY, Adjoint au budget, explique qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt.

La proposition de la banque DEXIA a été retenue dont les caractéristiques sont :

- Périodicité 20 ans
- Taux 4,03 %
- Coût total du crédit : 1 377 207.39€

A l'unanimité l'Assemblée Municipale vote cet emprunt.

2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «HISTOIRE DE FILS EN FLEURS » :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 75€ pour la création de l'Association « Histoire de Fils en Fleurs ».

Quatre membres sur cinq du groupe de l'opposition s'abstiennent et indiquent que l'Association Agneaux Culture Loisirs propose déjà la même activité.

M. MÉTRAL : *«Le fait n'est pas nouveau, Agneaux Culture Loisirs a déposé ses statuts en présentant une activité théâtrale qui existait déjà dans l'Association Culturelle d'Agneaux et aujourd'hui, nous constatons sur la commune une vie associative diversifiée importante et satisfaisante pour l'ensemble de la population ».*

3 – ROUTE DE COUTANCES – TRANCHE CONDITIONNELLE : Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et demande de Dotation Globale d'Équipement (DGE).

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale :

- Valide le financement de la tranche conditionnelle des travaux d'aménagement de la route de Coutances pour un montant de 373 261,95€ TTC.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert de

compétence.

- Autorise le Maire à solliciter l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement pour cette opération.

4 – ROUTE DE COUTANCES – TRANCHE CONDITIONNELLE : Demande auprès du Conseil Général d'une participation au titre de la répartition du produit des amendes de police.

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale autorise le Maire à présenter un dossier de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour cette opération.

5 – BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE: Prise de possession par la commune.

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale donne son accord à la prise de possession des immeubles rue Noire (cadastrée AK76) et rue de Villechien (cadastrée AK85) afin de permettre l'élargissement de la rue Noire et la démolition d'un bâtiment menaçant en ruine.

6 – CRÉMATORIUM : Avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 novembre 2006 portant sur le mode de gestion du Crématorium.

L'Assemblée Municipale décide **à l'unanimité :**

- de recourir au principe de la délégation de service public pour la création et la gestion du crématorium.
- de lancer l'avis d'appel public permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

7 – TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE: Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Dans le cadre de la réhabilitation et la mise en valeur de l'église, l'Assemblée Municipale autorise le Maire, **à l'unanimité**, à présenter un dossier de subvention au titre de la réserve parlementaire pour cette opération.

8 – ATESAT : Approbation de la convention.

A l'unanimité l'Assemblée Municipale décide d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'assistance technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

9 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION SAINT-LOISE :

Modification des Statuts :

A l'unanimité l'Assemblée Municipale décide de voter les deux modifications des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise ci-après :

Article 2 : Fixation du siège à l'adresse suivante : 101 rue Alexis de Tocqueville – 50000 Saint-Lô.

Article 4 : Intégrer aux compétences optionnelles l'équipement suivant : Le gymnase communautaire.

Service des Ordures Ménagères :

A l'unanimité l'Assemblée Municipale autorise le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services techniques de la Ville à la CCASL, renouvelable par reconduction expresse.

QUESTIONS DIVERSES :

Une question diverse a été approuvée **à l'unanimité**, il s'agit :

- du plan d'affichage d'information de la population sur les aléas, les consignes à respecter en cas de danger ou d'alerte.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Ont été communiqués les comptes rendus des commissions suivantes :

- des Travaux en date du 6 novembre 2006.
- du CCAS en date du 13 novembre 2006.
- d'Urbanisme en date du 15 novembre 2006.

Avant de lever la séance à 21h30, le Maire invite toute l'Assemblée à se réunir autour du verre de l'amitié.

Le Maire,

A. MÉTRAL